

Compte rendu du CTL du 22 septembre 2022

Déclaration liminaire

M le Président,

L'inflation (+6,5% au mois d'août) s'est invitée à la fête du « quoi qu'il en coûte » où baignait l'illusion de l'argent magique : nous voilà entrés dans la phase de « la fin de l'abondance ».

Pour certains, dont nous sommes, il y a un loupé quelque part car nous n'avons pas vu passer l'abondance.

D'autres acteurs économiques, comme les entreprises, ont en deux ans de pandémie obtenu des centaines de milliards d'euros d'aides nouvelles, qui se sont ajoutées aux milliards d'euros d'aides directes ou indirectes déjà en place. Les plus bénéficiaires d'entre elles ne verront pas non plus leurs profits exceptionnels taxés, elles qui en 2021 ont versé 70 milliards d'euros à leurs actionnaires soit +11 % d'augmentation en un an.

La fraude et l'évasion fiscales demeureront quant à elles, puisque les moyens de contrôles resteront insuffisants.

Et il est évident que les millions de Français qui ont depuis longtemps du mal à boucler leurs fins de mois et qui revendiquent le droit de vivre dignement de leur travail, ne se sentiront pas concernés par cette nouvelle formule complètement déconnectée.

Pour les fonctionnaires, l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice, ce faible geste marqué du sceau du mépris, ne couvre ni les 10 années de gel, ni la hausse de l'inflation, ni le tassement des grilles indiciaires (**à ce jour, les 7 premiers échelons des agents C et les 3 premiers des B sont identiques au SMIC**).

À la DGFIP des échanges ont eu lieu pour une négociation sur le régime indemnitaire avec un résultat quasi nul: aucune mesure générale proposée par la DG, une once d'action sociale en guise d'indemnitaire, la volonté de réintroduire une modulation à la tête du client, et la création d'une « prime de fidélisation » limitée à quelques agents, source de nouvelles inégalités, de découragement et de manque de respect envers des agents à qui on a tant demandé ces dernières années.

Les suppressions d'emplois et restructurations incessantes font le bonheur et la carrière de nos directeurs mais créent, dans une certaine indifférence, mal-être et souffrance au travail pour un grand nombre de collègues, qu'ils soient agents ou chefs de service.

Alors, pour les agents de la DGFIP, qui sont au cœur des missions de l'État, dire que la coupe est pleine, c'est rester sobre !

Les élus CGT Finances Publiques 64 n'ont aucune illusion sur les commentaires et réponses que vous pourrez apporter sur les très nombreux sujets à l'ordre du jour de ce CTL.

Nous continuerons toutefois de condamner la mise en place du NRP qui n'a pour finalité que la casse du service public et sa privatisation.

Nous continuerons de défendre les conditions de travail des agents qui subissent douloureusement l'impact des suppressions d'emplois, des restructurations, de l'affaiblissement des collectifs de travail et de la perte de sens de notre travail.

La CGT Finances Publiques 64 agira dans la plus large unité possible pour que les agents puissent porter haut et fort leurs revendications, que ce soit en matière de rémunération, d'emploi, d'implantation de sites ou de conditions de vie au travail.

Pour cette raison :

LA CGT FINANCES PUBLIQUES 64
APPELLE A SON GRAND REMUE-MENINGES
LE 29 SEPTEMBRE PROCHAIN
DANS LES CORTEGES DES MANIFESTATIONS DE PAU ET BAYONNE.

En réponse aux liminaires des organisations syndicales, M. ODRU a, comme à son habitude, refusé de répondre aux sujets « de portée nationale », comme le point d'indice ou les grilles indiciaires. Il a cependant donné un avis – négatif - sur le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites qui évoque une amélioration de la situation financière des caisses de retraite...comme quoi il semble pouvoir s'exprimer quand cela lui convient.

S'agissant de la prime de « fidélité » (prime destiné à inciter les fonctionnaires d'État à solliciter et à rester sur des résidences peu demandées), il a admis que la DDFiP64 avait candidaté et avait été retenue.

Tout en accompagnant la politique de mise en place d'une pénurie toujours plus grande d'agents, par les suppressions d'emplois, les gels, les vacances, et plutôt que de solliciter la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires pour rendre notre administration attractive, nos directeurs s'engouffrent dans un système de prime pour tenter de boucher ponctuellement des trous tout en continuant de saborder le service public financier !

Le problème se posait nettement moins quand il y avait autant d'agents que de chaises. Mais sur ce point, il ne faut pas donner un avis : c'est un sujet national !



Le Nouveau Réseau de Proximité au 01/01/2023 (Pour avis et vote)

1) Mise en place des SIE fusionnées Pays Basque et Béarn et Soule

Le 01/01/2023, la Direction Départementale ne comptera plus 5 SIE, mais seulement 2, situés à Pau et Bayonne.

Les implantations géographiques des SIE actuels sur Biarritz, Oloron et Orthez seront conservées pour se transformer en antennes « pérennes » des SIE fusionnés.

La définition d'une antenne « pérenne » est un établissement « dont la date de fermeture n'est pas encore connue » !

Des groupes de travail s'étaient tenus en amont, pour évoquer les organisations respectives, avec pour objectif d'envisager une harmonisation des pratiques au sein des futurs SIE fusionnés.

La forme retenue in fine pour l'organisation de ces entités nouvelles permet aux agents de ne pas changer de résidence. Mais s'agissant de l'exercice des missions, des questions se posent : ainsi la partie comptabilité sera centralisée à Pau et Bayonne. Les équipes auront-elles les moyens de faire face au surcroît de charges ? De même comment seront gérés les accueils téléphoniques, la gestion des mails et du courrier alors que seuls Pau et Bayonne seront identifiés sur les imprimés ? Avec le départ d'agent sur l'antenne, la mission recouvrement est supprimée à Orthez et transférée à Pau.

Ainsi plus les antennes seront limitées dans leurs attributions, plus elles seront fragilisées et seront, de fait, des petites structures menacées de fermeture à moyen terme.

Cette opération constituant un jalon de la régression du service public sur le territoire, les élus CGT ont voté contre.

Vote unanime CONTRE

2) Mise en place du SGC de Bayonne

La trésorerie de Bayonne Municipale devient le Service de Gestion Comptable de Bayonne.

La seule modification concerne la création d'un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux dédié à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque et à la commune de Bayonne – ci-après.

Vote unanime CONTRE

3) Mise en place du CDL CAPB et Bayonne

Ce poste nouvellement créé, en parallèle de la création du SGC de Bayonne, est confié à l'Administratrice des Finances Publiques Adjointe qui est en charge de la division du Conseil aux Décideurs Locaux (également nouvellement créé à la DDFiP).

Les élus CGT Finances Publiques 64 ont interrogé la direction sur le positionnement d'une personne qui sera dans le même temps CDL Ville de Bayonne, CDL Communauté d'Agglomération Pays Basque et supérieure hiérarchique en charge de la notation de ses autres collègues CDL...

En réponse, le Directeur affirme n'y voir aucun problème...

Vote unanime CONTRE

4) Transfert de la gestion des EHPAD de Garlin et de Monein vers la Trésorerie de Pau Hôpital

Le but à terme est de transférer les 6 EHPAD autonomes aux Trésoreries hospitalières de Pau et Bayonne. Notre direction commence par le transfert vers la trésorerie de Pau Hôpital des EHPAD de Garlin et Monein sans moyens humains supplémentaires. Il a été demandé aux équipes de Lescar et Mourenx-Orthez aidées par l'EDR d'assainir au mieux la situation avant le transfert.

Mais l'objectif de cette opération a été clairement annoncée : il s'agit avant tout de donner plus de marge de manœuvre aux deux SGC concernés en transférant la gestion d'un EHPAD sans transférer d'emploi vers la trésorerie de Pau Centre Hospitalier.

La CGT Finances Publiques 64 a souligné qu'il s'agit encore d'une gestion de la pénurie et qu'il faudra se rappeler, lors des prochains transferts d'EHPAD (dans un an), qu'il y a déjà eu une augmentation de charges vers la trésorerie de Pau Centre Hospitalier sans moyens supplémentaires et anticiper les emplois nécessaires.

Vote unanime CONTRE

5) Création de la Trésorerie départementale Amendes

La création de cette trésorerie spécialisée permettra de mieux gérer la mission et de renforcer le poste par l'arrivée d'un comptable qui pourra se concentrer sur le recouvrement forcé.

La CGT s'est interrogé sur une possible régionalisation. Le Directeur a indiqué que ce n'était pas envisagé.

Les élus CGT Finances Publiques 64 ont également attiré l'attention de la direction sur les remarques des agents concernant l'organisation physique de l'accueil.

Suite à la création de cette trésorerie au 1^{er} janvier 2023, les agents seront automatiquement ALD dès le 1^{er} janvier 2023 jusqu'au mouvement de mutation du 1^{er} septembre 2023.

S'ils souhaitent rester sur leur mission ou s'ils n'obtiennent pas satisfaction sur un autre poste, le directeur s'est engagé à faire sauter le délai de séjour de 2 ans en tenant compte de leur ancienneté dans le service des amendes jusque-là rattaché à la trésorerie d'Anglet. Ils pourront donc participer au mouvement local de septembre 2024.

Vote unanime ABSTENTION

Fusion des 2 secteurs du SIP de Bayonne (Pour avis et vote)

Depuis la fusion des deux services, le SIP de Bayonne-Anglet était constitué de 2 secteurs d'assiette qui correspondaient au regroupement des anciens secteurs de l'ancien SIP de Bayonne d'une part et de celui d'Anglet d'autre part.

Le chef de service a souhaité réorganiser le service afin d'harmoniser les méthodes de travail et mieux en répartir la charge.

Dans cette nouvelle forme d'organisation, la mission d'assiette sera assurée par un secteur unique composé de 17 agents, animé par deux contrôleurs.

Face à cette modification d'organisation interne, décidée par un chef de service sous la contrainte d'une nécessité de pilotage dans un contexte de réduction des effectifs, les élus CGT Finances Publiques se sont abstenus.

VOTE des autres OS CONTRE

Transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme à la DGFIP (information)

Après avoir dépouillé la Douane, on s'attaque à la DDTM ! Ainsi le 1^{er} Ministre a validé le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP.

La mission sera assurée par le PELH du Service départemental des impôts foncier (SDIF).

La DDFiP se voit dotée de 4 emplois qui seront implantés respectivement en septembre 2023 (2) et en septembre 2024 (2). On sait à ce jour qu'une collègue de la DDTM des Landes devrait rejoindre la DDFiP 64 en septembre 2023.

Des formations sont prévues en amont de la mise en place.

Mais il subsiste encore beaucoup de flou et de questions autour de ce transfert !

Organigramme fonctionnel de la DDFiP (information)

La division Ressources est divisée en 2 : il y aura désormais une division RH et une division Budget Immobilier et Environnement de Travail.

Cela permettra notamment de libérer du temps à la division RH pour s'occuper du recrutement des très nombreux contractuels. Comme quoi les vacances d'emplois qui ne sont pas comblées par des agents titulaires finissent par coûter cher à notre administration !

La division du Secteur Public Local est scindée en 2 : la division chargée du pilotage du réseau des CDL dont nous avons parlé plus haut, et la division en charge du pilotage du réseau des SGC et trésoreries.

Plan de suppression des espèces (Pour avis et vote)

Après avoir limité le montant des paiements en espèces à 300€, incité les usagers à régler dans les bureaux de tabac et obligé les dépôts des espèces des régisseurs à la Banque Postale, la direction constate une baisse du volume des déagements des postes comptables. Mais comment cela pourrait en être autrement ?

Avec la fin des bons de secours en numéraire qui ont été progressivement remplacés par des cartes prépayées et des virements directs aux bénéficiaires ou aux fournisseurs, la DDFiP 64 peut maintenant achever son projet de suppression totale des espèces.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2023, les caisses de l'ensemble des sites de la DDFiP 64 seront fermés aux usagers et institutionnels pour tout encaissement en numéraire.

Seules 3 caisses dites résiduelles seront conservées :

- la direction pour l'encaissement des scellés de justice
- le SIP de Pau pour le paiement des jours amendes et des amendes de composition pénale et le paiement en numéraire des factures non encore éligibles au paiement de proximité chez les buralistes (sans datamatrix).
- le SGC de Bayonne pour l'ensemble des opérations susmentionnées.

Les usagers pourront continuer à payer au guichet par carte bleue mais avec toujours le plafond de 300€ pour les impôts (IR, TF, TH et CFE).

Le directeur s'est félicité de la baisse des coûts liés au déagement des caisses auprès des convoyeurs de fonds.

Pour autant, aucun chiffre ne nous a été donné concernant le marché d'externalisation de l'encaissement en numéraire auprès des buralistes ou de la Banque Postale.

Pour le directeur cette question a peu d'importance puisque maintenant cela nous coûte globalement moins cher !

Les élus CGT Finances Publiques lui ont fait remarquer que cela avait un coût pour la DGFIP et qu'il serait opportun d'avoir des retours notamment du taux de satisfaction des régisseurs sur la mise en place d'un dispositif contraint auprès de la Banque Postale.

Vote unanime CONTRE

Questions diverses

Nous avons rappelé qu'il était d'usage de ne pas caler de réunion de service, d'instances ou de groupes de travail sur une **date d'appel à la grève nationale, ce qu'a volontiers admis le Directeur. Ainsi les chefs de service sont invités à reporter toute réunion prévue le jeudi 29 septembre 2022.**